

Le rappel courageux de Mgr Aillet

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 28 septembre 2020

A l'occasion des préparatifs de la manifestation du 10 octobre, Mgr Aillet, évêque de Bayonne, adresse un vibrant appel "aux prêtres, aux diacres et aux responsables de Mouvements, Associations de Fidèles et Services" de son diocèse.

L'occasion de rappeler avec force son opposition au projet de loi de bioéthique adopté en première lecture à l'Assemblée nationale dans des conditions politiquement scandaleuses, en présence d'une infime minorité de députés présents, et en décalage terrifiant avec les enjeux anthropologiques et civilisationnels de la loi.

Mgr Aillet invite toutes les personnes engagées de son diocèse à faire bon accueil aux sollicitations des organisateurs de la manifestation prévue le 10 octobre prochain contre la loi.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cet engagement clair et sans ambiguïtés de Mgr Aillet, même si, malheureusement, s'il reste encore trop isolé. Il l'a écrit lui-même : la société civile, au-delà des croyants, attend plus qu'un encouragement, mais guette aussi "une parole forte adressée au grand public", de la part d'évêques qui ont la trop forte tendance à rendre leur parole rare et discrète au nom d'une conception restrictive de la non-immixtion de l'Eglise dans les affaires temporelles, qui de ce fait "sous-estiment souvent leur impact et leur capacité de mobilisation."

La manifestation est l'une des armes privilégiées dont nous disposons à l'heure actuelle pour nous faire entendre. Encore faut-il à être prêt à aller jusqu'au bout. Nous l'avons martelé en bien des occasions, la "respectabilité républicaine" imposée par le pouvoir et intériorisée par les militants ne doit en aucun cas devenir un objectif en soi, faute de quoi nous ne pourrions jamais nous faire véritablement entendre et respecter.

[Lettre](#) de Mgr Aillet du 24 septembre aux prêtres, aux diacres et aux responsables de Mouvements, Associations de Fidèles et Services diocésains :

Chers frères et sœurs,

Comme vous le savez, même si les grands médias sont restés très discrets sur le sujet, le projet de loi bioéthique, aggravé par la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale, a été adopté le 1er août 2020, par l'Assemblée Nationale en seconde lecture, avec 101 députés présents dans l'hémicycle sur 577. Deux députés courageux de notre département, dont un de la majorité parlementaire, ont voté contre.

J'ai publié deux messages, le 18 juillet et le 15 août, pour commenter cette douloureuse actualité. De nombreux évêques ont réagi à ce « désastre éthique » et le Groupe de travail bioéthique de la Conférence des évêques de France, présidé par Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, a communiqué le 1er août sa désapprobation. Nous ne pouvons certes pas nous bercer d'illusions, mais l'adoption définitive de ce projet de loi n'est pas acquise : le texte doit encore repasser devant le Sénat et le Conseil Constitutionnel pourrait encore être saisi.

Une Coordination d'associations – dont les Associations familiales Catholiques, la Manif pour Tous, Alliance Vita et l'Association Juristes pour l'enfance –, qui a pour nom : « Marchons Enfants », multiplie les campagnes de sensibilisation du grand public, les démarches auprès des parlementaires, et appelle les citoyens à manifester le samedi 10 octobre prochain dans de nombreuses villes de France, dont Bayonne et Pau.

Des représentants de cette Coordination ont été reçus par le Conseil permanent de la Conférence des Evêques de France et ont demandé aux évêques un encouragement, non moins qu'une parole forte adressée au grand public, en affirmant que les évêques sous-estiment souvent leur impact et leur capacité de mobilisation.

C'est dans ce sens que je vous invite à faire bon accueil aux représentants de cette Coordination qui vous contacteront. Ils vous proposeront de donner une information à vos paroissiens et aux membres de vos Mouvements ou Associations de fidèles, non seulement sur les enjeux du Projet de Loi, mais aussi sur les modalités pratiques des manifestations prévues le 10 octobre à Bayonne et à Pau. Je ne suis pas certain en effet qu'un nombre important de nos fidèles aient une connaissance suffisante du contenu de ce projet de loi, ni tout à fait conscience de ses enjeux et de la gravité des « avancées » ainsi adoptées par l'Assemblée Nationale. (Voir le site des AFC qui donne beaucoup d'informations utiles, tant sur la manifestation que sur le projet de loi : afc-France.org).

Si l'Eglise ne doit pas s'engager directement dans la gestion des affaires publiques, elle n'en a pas moins la mission prophétique d'éveiller les consciences, en rappelant les principes, parfois non négociables, qui guident la recherche du Bien commun, but principal de la Politique. Elle doit même encourager les fidèles du Christ laïcs à s'engager dans leur mission spécifique, qui est d'animer chrétiennement les réalités temporelles – famille, travail, vie associative, engagement social et politique –, de manière autonome et de leur propre initiative, dès lors que c'est en cohérence avec la foi et l'enseignement de l'Eglise.

Je vous invite donc à encourager les fidèles à prendre leurs responsabilités par rapport à ce projet de loi, qui ne sera pas sans incidences dans la vie de tous les citoyens. Cela peut passer par la décision, que chacun doit prendre librement et en conscience, de manifester. Encore faut-il qu'il soit informé de cette possibilité.

Je vous rappelle que ce projet de loi bioéthique ne s'attaque pas à des réalités contingentes, sujettes à opinions : il comporte une « rupture anthropologique majeure » qui attente à la dignité fondamentale de la personne humaine, à commencer par la plus vulnérable, et offense gravement le dessein du Créateur.

L'Eglise a déjà porté dans le passé un jugement sévère sur la PMA (procréation médicalement assistée) : non seulement elle substitue la technique à la nature, ce qui est incohérent à l'heure de l'engagement écologique, mais elle induit dans la plupart des cas la destruction d'embryons. Aujourd'hui, elle met en garde contre la fabrication légale et intentionnelle d'enfants sans père, induisant un bouleversement de la filiation sans précédent, où la filiation n'est plus liée à la nature – qui exige les gamètes d'un homme et d'une femme – mais à un projet parental. C'est la remise en cause pure et simple de la nature de la génération humaine et la négation de la corporéité, qui est partie intégrante de la personne humaine. Et le fait que cela ne concernera qu'un nombre limité de couples, ne change rien à la Révolution ainsi opérée dans le droit général de la filiation.

Ce projet de loi prévoit en outre d'autoriser largement l'expérimentation sur les embryons humains, jusqu'à fabriquer des embryons-chimères, par l'apport de cellules souches humaines à des embryons animaux !

Enfin, un amendement hors-sujet a été introduit, en extrême fin des discussions, visant à étendre l'Interruption Médicale de Grossesse, déjà possible jusqu'à la fin de la grossesse, aux cas de « détresse psychosociale » : il s'agit ni plus ni moins de détruire un être humain innocent – qui peut nier qu'un fœtus de 9 mois soit un enfant ? – pour résoudre un problème psychosocial. C'est un véritable scandale qui met en lumière le drame de tout avortement ! Comment résoudra-t-on les traumatismes post-avortement qu'un nombre croissant d'experts reconnaissent aujourd'hui ?

Personne n'est dupe non plus sur le frein mis par le gouvernement, pour calmer les esprits, à l'adoption de la GPA, qui ne saurait être longtemps ajournée, ne serait-ce que pour honorer le principe de non-discrimination entre les couples de femmes et les couples d'hommes, et pour ne pas prendre de retard dans une compétition commerciale déjà bien engagée, si l'on en croit la tenue, en toute impunité quoiqu'illégalement, de salons « désir d'enfants » qui en font déjà la promotion en France !

Je pense que vous conviendrez aisément avec moi de la gravité des enjeux et de l'importance qu'il y a à informer les fidèles, comme à les sensibiliser à leur prise de responsabilité, pour faire entendre la voix du bon sens et de la justice sur un projet de loi qui, en fin de compte, n'est ni bio ni éthique, et se contente, une fois encore, de suivre l'évolution des mœurs, au mépris de la loi morale comme des lourdes conséquences qui pèseront sur les générations à venir.

Je répète encore une fois qu'il ne s'agit pas de porter un jugement sur les personnes, dont les souffrances sont respectables. Mais on ne saurait rester muet sur le désordre éthique que ces avancées sociétales apporteront objectivement pour tous. La compassion et l'attention respectueuse que l'on doit aux personnes ne justifient pas que l'on déroge à des principes aussi fondamentaux, parce que seuls à même de garantir les droits fondamentaux de toute personne humaine, sans exception. En l'occurrence, quelle que soit la souffrance de ne pas avoir d'enfant, celui-ci n'est jamais l'objet d'un désir, mais un don qui ne saurait jamais être asservi à la volonté de ses parents.

La prière et le jeûne demeurent les moyens privilégiés pour accompagner notre action et en garantir de la part du Seigneur la fécondité.

En confiant cette lettre à votre discernement, je vous assure de mes sentiments dévoués dans le Christ et Son Eglise, et de ma prière.

+ Marc AILLET

<http://diocese64.org/actualites/item/2042-lettre-de-mgr-aillet-aux-pretres-et-laics-en-responsabilite>